



Le Groupement des Cartes Bancaires CB

La position du Groupement des Cartes Bancaires CB suite à la décision de la Commission Européenne

Paris, le 17 octobre 2007

Com m u n i q u é d e p r e s s e

Le Groupement des Cartes Bancaires CB prend acte de la décision annoncée ce jour par la Commission Européenne qui lui demande d'abroger 4 des 7 mesures qui lui avaient été notifiées en décembre 2002 et qui avaient été publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne du 4 avril 2003.

Ces 4 mesures concernent pour l'essentiel le MEcanisme de Régulation de la Fonction Acquéreur, dit MERFA, mesures dont l'application avait été suspendue par le Groupement des Cartes Bancaires CB en l'attente d'une décision définitive de la Commission Européenne.

Pour autant, comme il l'a clairement exprimé au cours des deux auditions consacrées à cette affaire, le Groupement des Cartes Bancaires CB ne partage ni l'argumentation juridique, ni l'analyse économique qui sous-tendent la décision de la Commission Européenne.

De ce fait, le Groupement des Cartes Bancaires CB va prochainement consulter les membres de son Conseil de Direction sur une décision de recours devant le Tribunal de Première Instance à Luxembourg.